



**Mairie de HUNTING**  
[commune.hunting@orange.fr](mailto:commune.hunting@orange.fr)  
[www.mairie-hunting.fr](http://www.mairie-hunting.fr)  
03 82 50 10 98

## Informations municipales Mai 2023



### MAISONS FLEURIES

Comme tous les ans, la municipalité vous encourage à fleurir vos extérieurs et à participer au concours «Fleurissement». Une commission communale évaluera vos aménagements cet été et les lauréats seront récompensés lors d'une cérémonie en automne. Par ailleurs, le Jury régional **Villes et Villages Fleuris** examinera le fleurissement communal pour garder la Fleur, le 18 juillet 2023.

### NOUVEAUX HORAIRES D'ACCUEIL DU PUBLIC

De nombreuses démarches administratives pouvant se faire par voie dématérialisée, les horaires de permanences vont être modifiés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023.

La mairie sera ouverte au public :

**Les lundis de 17h à 18h**

**Les mercredis de 9h à 11h**

**Les vendredis de 16h à 17h**



Vos demandes ne nécessitant pas de déplacements peuvent être faites par mail à l'adresse : [commune.hunting@orange.fr](mailto:commune.hunting@orange.fr)

### RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

La municipalité a effectué une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour l'année 2022, afin de permettre aux sinistrés de demander une indemnisation à leur compagnie d'assurance. Après examen, **l'état de catastrophe naturelle pour dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols a été reconnu sur la commune de Hunting pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 septembre 2022.** L'arrêté n°IOME2308745A du 03 avril 2023 a été publié au Journal Officiel le 03 mai 2023. La mairie est à votre disposition pour tout complément d'informations.

### ANIMATIONS ESTIVALES MOSELLE JEUNESSE

Moselle Jeunesse revient pour une nouvelle édition **Spécial JO 2024 !** Du **10 juillet au 18 août 2023**, des activités sportives et culturelles gratuites sont proposées à **tous les jeunes du territoire de la CCB3F âgés de 11 à 17 ans** afin qu'ils puissent s'amuser et profiter de leurs vacances d'été. Les inscriptions se dérouleront : le samedi 27 mai de **10h00 à 18h00** au Centre Aquatique à Bouzonville et le samedi 03 juin de **10h00 à 18h00** à la Maison de la Nature à Montenach. Le programme complet, les **pièces à compléter et à apporter lors de l'inscription et autres informations** sont sur le site de la CCB3F / service aux habitants / sport & culture / Moselle jeunesse dont voici le lien : <https://www.ccb3f.fr/services-aux-habitants/sport-culture/moselle-jeunesse.html>



**Tout dossier incomplet ne pourra être traité et l'inscription ne pourra être validée**



# Informations générales

## Mai 2023

### DECLARER SES BIENS IMMOBILIERS - « Gérer mes biens immobiliers »

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les contribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 **OBLIGE TOUS LES PROPRIETAIRES** (personnes physiques et personnes morales) à **déclarer leurs biens jusqu'au 30 juin 2023**. Ils devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants ainsi que d'autres renseignements. Toutes les informations sont sur le site: [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Voici le lien pour effectuer la déclaration : <https://www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers-un-nouveau-service-en-ligne-pour-les-usagers-proprietaires-1>

Pour les personnes effectuant encore les déclarations de revenus sur support papier, un formulaire papier est disponible en mairie.



### CONCOURS PHOTO

Un concours photo gratuit est organisé par le CAUE de la Moselle. Il s'articule autour de deux thèmes : « Architecture contemporaine en Moselle » et « Arbres remarquables de Moselle » et se déroule jusqu'au 30 septembre 2023 minuit. Les photos devront être envoyées au format numérique, exclusivement via le site internet dédié : <https://concours.caue57.com/concours-photo> (règlement du concours et informations complémentaires y sont disponibles). Les cinq lauréats de chaque thème seront récompensés ! (1er prix d'une valeur de 300 €).



### ATELIERS NUMERIQUES

Quelques ateliers Moselle-Fibre se déroulent encore sur notre territoire jusqu'au 4 juillet 2023. Inscription préalable par internet ou au **03 54 48 81 16**. Le programme complet est disponible sur [www.moselle-fibre.fr](http://www.moselle-fibre.fr)



### LA CCB3F FINANCE TON BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur en accueils collectifs de mineurs)

Tu as 16 ans et plus ? Tu habites dans une commune du territoire et tu souhaites passer ton BAFA ? La CCB3F t'accompagne et finance ta formation. **La formation est financée à hauteur de 500 € sur présentation de l'attestation de réussite du diplôme et en contrepartie d'une participation au programme Moselle Jeunesse de la CCB3F.** Pour plus d'informations, contactez la CCB3F : 03 87 21 00 99 - [contact@ccb3f.fr](mailto:contact@ccb3f.fr) - [www.ccb3f.fr](http://www.ccb3f.fr)

### GUIDE POUR LES FRONTALIERS 2023

En tant que travailleur frontalier au Luxembourg, vous avez souvent des questions liées à votre vie professionnelle et familiale qui rythment votre quotidien. **Parce qu'il est important d'être au fait de vos droits, Frontaliers Grand Est vous informe de la sortie de la 10ème édition du Guide pour les frontaliers France-Luxembourg 2023 !**

Vous y retrouverez toutes les réponses à vos questions sur votre contrat de travail, la déclaration d'impôt au Luxembourg, la sécurité sociale, les prestations familiales, la retraite, etc. **Pour commander ou télécharger votre guide** : <https://frontaliers-grandest.eu/guide-frontaliers-france-luxembourg-2023/>

Avec le soutien financier de la Région Grand Est et de la Commission européenne.

